

CONCOURS « TIR A L'ARC GENERATION'ELLES » REGLEMENT

Deux catégories ouvertes au concours :

Tir à l'arc génération'elles licencié(e)s Tir à l'arc génération'elles clubs

TIR A L'ARC GENERATION'ELLES LICENCIE(E)S

Le concours « Tir à l'arc génération'elles licencié(e)s » est ouvert aux personnes licenciées à la FFTA qui auront participé à l'action 1 de l'opération Tir à l'Arc au Féminin (cf. site internet www.ffta.fr).

> Conditions de participation :

- Etre licencié(e) en 2023 à la FFTA
- Avoir publié une vidéo entre le 24 janvier et le 7 février 2024 sur au moins un réseau social (« live » ou une vidéo pré-enregistrée) sur sa propre pratique ou celle d'une ou plusieurs féminines pouvant être archères, dirigeantes, entraîneurs ou arbitres.
- La vidéo devra :
 - o mettre en avant le plaisir à pratiquer de manière individuelle, en équipe, en famille ou en couple ou le plaisir de partager, de faire progresser, d'accompagner...
 - o se conclure par une invitation à venir tester (en précisant la ville)
 - être d'une durée de 1 minute maximum

 Etre respectueuse des personnes et de l'éthique (au travers du respect des valeurs de mixité, d'accessibilité, d'égalité...).

Lors de partage sur les réseaux, pour identifier les publications, pensez à utiliser les hashtags #tiralarcgenerationelles #fftiralarc #tiralarcaufeminin

> Déroulement :

- Pour participer il faudra répondre à ce formulaire et ainsi transmettre le lien de la publication jusqu'au 11 février inclus : https://forms.gle/SYfixdGRESyEuaPZ9
- Une seule participation par personne
- Tirage au sort parmi les participations respectant les conditions de participation précisées ci-dessus

Récompense(s) :

A minima un arc à gagner!

Des lots supplémentaires seront ajoutés par tranche de 100 participants différents.

TIR A L'ARC GENERATION'ELLES CLUBS

Les clubs organisateurs de l'opération Tir à l'arc au féminin (portes ouvertes dans les clubs) pourront participer au concours « **Tir à l'arc génération'elles clubs** » en nous faisant parvenir un visuel symbolisant leur journée portes ouvertes qui mettra en avant la présence de femmes de tous âges prenant plaisir dans le monde du tir à l'arc.

> Conditions de participation :

- Etre un club affilié à la FFTA
- S'être inscrit à l'opération pour figurer sur la cartographie
- Avoir communiqué le nombre de femmes initiées (au-delà de la comptabilisation, il est conseillé de tenir un listing des participantes avec les informations qu'elles voudront communiquer pour les recontacter).

> Déroulement :

- Les clubs devront envoyer leur photo à <u>feminisation@ffta.fr</u> au plus tard le 31 mars.
- Un jury se réunira pour sélectionner les meilleurs visuels selon les critères définis suivants :
 - a. Originalité
 - b. Présence de femmes de tous les âges
 - c. Femmes dans l'action autour du tir à l'arc
- Le vote final en ligne par les internautes sera organisé au-delà de 30 candidatures.

Récompense(s) :

Deux au choix du club parmi:

- Prise en charge d'une formation pour femme licenciée du club : dirigeante, entraîneur, arbitre (jusqu'à 500 €)
- Financement de matériel pour le club (valeur 500 €)
- Prise en charge d'un stage à destination des féminines du club encadré par un professionnel à hauteur de 500 € avec la participation d'une championne.

